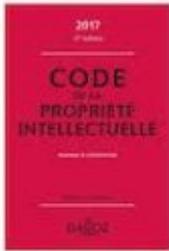


Propriété intellectuelle et consentement de l'auteur

Description

1 – Si vous publiez des écrits s'inspirant des exercices que j'invente chaque semaine sur ce blog, le Code de la propriété intellectuelle vous oblige à préciser la source et l'auteur.

Le Code de la propriété intellectuelle concerne également les animateurs ou formateurs qui utilisent ces exercices dans un atelier ou un stage d'écriture.



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux des paragraphes 2 et 3

de l'article L. 122-5, d'une part, que les » copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que les «analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique, scientifique ou d'information», toute représentation ou production ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Cela étant précisé, demandez moi par écrit l'autorisation d'exploiter mes idées.

Si vous acceptez de citer la source et le nom de l'auteur, vous aurez mon consentement sans contrepartie.

2 – Si vous souhaitez que j'annonce la parution de votre livre sur ce blog, merci de m'en envoyer un exemplaire papier ou électronique. Je ne peux pas promouvoir un livre sans l'avoir lu.

Et pensez à vous abonner au blog.

3 – De même, pour que votre blog, concours ou atelier d'écriture soit cité sur ce blog, soyez abonné et membre bienfaiteur.

Faire un don très modeste à l'Association Entre2lettres pour cet appui sera reçu avec gratitude.

4 – Quelques personnes m'adressent leur texte par courriel, en me demandant de le poster sur le blog.

Je peux le faire une ou deux fois, mais pas continuellement. Il y a plus d'un millier d'abonnés sur ce blog et je réponds chaque semaine à chaque personne, cela exige énormément de temps.

Si vous avez des difficultés pour poster un texte, j'ai enregistré 2 vidéos pour vous faciliter les choses.

[12 minutes pour écrire directement sur le blog](#)

[Pourquoi votre texte n'apparaît pas sur le blog](#)

[Dyslexie_fautes][[/Dyslexie_fautes]

Auteur

jmp33entre211940

default watermark